

CONVENTION POUR L'ELABORATION D'UN RAPPORT D'ACTIVITE

Article 1 : Il a été convenu ce qui suit

Entre : Le Centre Régional du Conservatoire National des Arts et Métiers de La Réunion
dont le siège social se trouve au Campus Universitaire du Moufia
et l'adresse postale au 18, rue Claude Chappe
ZAC 2000
BP 274
97827 Le Port Cedex
représenté par Mr Amand BENARD, Directeur

Avec : l'Etablissement (organisme d'accueil)
Siège social et adresse
représenté par son Directeur, M.

et avec : M
adresse complète.....
stagiaire sous statut de la formation professionnelle continue dans la formation
.....

Article 2 : Le rapport d'activité a pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à M.....

Article 3 : Le rapport d'activité est établi par le Chef de l'entreprise en accord avec le Directeur du Centre Régional du Cnam de La Réunion en fonction du programme général du Cnam et de la spécialisation du stagiaire sous statut de la formation professionnelle continue.

Article 4 : M.....demeure stagiaire sous statut de la formation professionnelle continue du Centre Régional du Cnam de La Réunion pendant la durée de son séjour dans l'entreprise. Il sera suivi par Le Directeur du Centre Régional du Cnam de La Réunion ou son représentant et par un tuteur désigné par le responsable légal de l'entreprise d'accueil.

Article 5 : L'entreprise remettra au stagiaire sous statut de la formation professionnelle continue un certificat indiquant la nature et la durée du rapport.

Elle fera d'autre part connaître son appréciation sur le travail effectué.



AGCnam

18, rue Claude Chappe ZAC 2000 BP 274 97827 Le Port Cedex

tél 02 62 42 28 37 fax 02 62 55 68 27 www.cnam.re info@cnam.re

Siret : 443 381 322 00025 APE : 8542Z organisme de formation : 98 97 02821 97

M. pourra également demander l'appréciation du chef d'entreprise sur certains points particuliers qu'il jugera nécessaires.

Article 6 : l'auditeur est tenu de remettre un rapport d'activité. Ce rapport sera communiqué à la direction de l'entreprise qui fait connaître ses éventuelles réserves et son avis quant à une diffusion possible.

Article 7 : Le représentant de l'établissement d'accueil peut faire part au Directeur du Centre Régional du Cnam de La Réunion de ses observations sur la présente :

Trois exemplaires de la présente convention, signés par les parties contractantes, seront répartis comme suit :

- Un exemplaire au Centre Régional du Cnam de La Réunion
- Un exemplaire à l'Etablissement d'accueil
- Un exemplaire à remettre à l'intéressé à l'issue du stage avec les éventuelles observations du responsable de l'organisme d'accueil.

Fait à le

Lu et approuvé

Le Directeur de l'établissement d'accueil

Le Directeur
 du Centre Régional du Cnam
 de La Réunion

Nom, prénoms, cachet et signature

Amand BENARD

Vu, le stagiaire auditeur

Nom, Prénoms et signature



AGCnam

18, rue Claude Chappe ZAC 2000 BP 274 97827 Le Port Cedex

tél 02 62 42 28 37 fax 02 62 55 68 27 www.cnam.re info@cnam.re

Siret : 443 381 322 00025 APE : 8542Z organisme de formation : 98 97 02821 97

Bénéficie du soutien financier du conseil régional de La Réunion - Organisme certifié NF Service Formation professionnelle en et hors alternance par Afnor Certification
 Certification qualité délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation et actions de formation par apprentissage